

2 FEV 2024

16.10

8h45

8

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)
En matière de faillite et d'insolvabilité

N° : 500-11-063148-239

2024-02-02

*Vu la procédure, les représentations,
l'affidavit et la preuve, l'absence de
contestations et la Loi, le Tribunal:*

*PROROGÉ de 45 jours les délais
pour produire une proposition, soit
jusqu'au 18 mars 2024, le tout sans frais.*


M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire L.F.I. (JA 0858)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE :

10729752 CANADA INC., faisant affaires
sous le nom de **DOGGY BATHROOM**, une
personne morale ayant son siège au 617-
150, rue Saint-Norbert, Montréal, province
de Québec, H2X 1G6

Débitrice

- et -

**MNP LTÉE. (Gaetano Di Guglielmo, CPA,
CIRP, LIT)**, ayant une place d'affaires au
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 23^e
étage, Montréal, province de Québec,
H3B 2K2

Syndic

**REQUÊTE POUR PROROGER LE DÉLAI
POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION**

(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

**AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE,
DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA DÉBITRICE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. La débitrice, qui fait affaires sous le nom de Doggy Bathroom, a été fondée en 2019 par Alain Courchesne, un designer d'intérieur primé originaire de l'Ontario, et David Hébert.
2. L'entreprise a conçu un bac à litière pour petits chiens, y compris les mâles qui lèvent la patte, doté de tapis de propreté adhésifs spécialement conçus pour une application verticale.